



A l'occasion de ses 20 ans,  
**l'Association Nationale des Etudes Féministes**  
organise le samedi 5 décembre 2009 une table-ronde, intitulée :  
« **Etudes féministes et études sur le genre en 2009** »

#### **Les missions de l'ANEF :**

Depuis 20 ans, l'Association Nationale des Études Féministes a pour vocation de :

- Regrouper les enseignantes, les chercheuses, les étudiantes et toutes celles qui effectuent, dans diverses disciplines, des recherches et des enseignements féministes dans et hors institution.
- Agir pour le développement des études féministes dans l'enseignement, la formation, et la recherche,
- Diffuser et valoriser leurs travaux en France et à l'étranger au moyen de publications, colloques, séminaires, rencontres, annuaires.
- Défendre leurs intérêts professionnels et lutter contre les discriminations sexistes
- Participer aux réseaux européens et internationaux d'études féministes.

#### **Pourquoi cet événement ?**

Si la recherche sur le genre est particulièrement dynamique, elle se heurte encore parfois à un certain discrédit de la part des instances d'évaluation, tandis que les enseignements sur ce thème restent peu visibles et difficiles à recenser. Par ailleurs, si des liens existent entre les féministes académiques et celles agissant dans les associations ou les structures institutionnelles œuvrant pour l'égalité entre femmes et hommes, ceux-ci méritent d'être renforcés. **La coordination et la visibilité de la recherche féministe et des études sur le genre doivent encore être consolidées et confortées.**

A l'occasion de ses 20 ans, l'Association Nationale des Etudes Féministes (ANEF) souhaite réunir les diverses actrices de l'enseignement supérieur et la recherche engagées dans les études sur le genre ainsi que les associations et institutions agissant en faveur de l'égalité entre femmes et hommes afin de réaliser un état des lieux de l'institutionnalisation des études féministes et d'organiser en **2010 des états généraux des études féministes.**

#### **Objectifs de la table-ronde :**

L'ANEF vous propose de participer à une table ronde, le samedi 5 décembre 2009, à PARIS, où sera présent **l'ensemble des partenaires engagé-e-s sur ces questions.**

Les thèmes suivants seront discutés en **séance plénière le matin** : le développement des enseignements, la structuration des recherches, la diffusion des savoirs féministes, l'organisation en réseau des chercheuses, enseignantes, doctorantes...

L'après-midi, chaque **atelier thématique** fixera des objectifs de travail en vue des états-généraux de 2010.

#### **Axes de réflexion :**

Les interventions en séances plénières et les ateliers porteront sur les questions suivantes :

- **L'enseignement** : Dans quelle mesure les enseignements féministes se sont-ils imposés dans les offres de formation des établissements d'enseignement supérieur ? Dans quelles disciplines ? Où sont les résistances et quelles formes prennent-elles ? Qu'en est-il dans l'enseignement primaire et secondaire ?
- **La recherche** : Qu'en est-il de la reconnaissance des recherches féministes sur le genre par les institutions de financement de la recherche ? Prennent-elles en compte la perspective de genre et comment le font-elles ? A quels enjeux les supports de diffusion des recherches féministes (revues, collection d'édition) doivent-ils faire face ? Quels sont les réseaux mettant en lien toutes les actrices des études féministes ?
- **L'égalité entre hommes et femmes dans l'espace académique** : Quelles sont les politiques institutionnelles mises en œuvre pour promouvoir l'égalité professionnelle dans le monde académique ? Comment sont évaluées les enseignantes et chercheuses féministes ? Subissent-elles des discriminations directes ou indirectes ? Quels sont les dispositifs institutionnels de lutte contre les violences et le harcèlement sexuel au travail et dans la formation initiale ?
- **Les liens entre la recherche et les structures institutionnelles** : Quels sont les liens entre la recherche féministe, les associations féministes et les pouvoirs publics ? Comment développer des partenariats sur le long terme ? Comment fédérer les études féministes et sur le genre pour qu'elles occupent mieux leur place dans le partenariat existant entre les féministes institutionnelles, les féministes militant dans les associations et les chercheuses féministes ? Comment organiser un partenariat entre ces différentes sphères visant l'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes ?

**Si vous souhaitez participer à cette journée, merci d'adresser un mail à : [contact@anef.org](mailto:contact@anef.org)**

## Programme de la journée :

8h45 : Accueil  
9h00 : Ouverture de la journée : ANEF  
9h15 : Table-ronde 1 : Enseignement et recherche  
10h30: Débat avec la salle  
11h00 : Pause  
11h15 : Table-ronde 2 : Egalité dans l'espace académique et liens entre recherche, associations et institutions  
12h30 : Débat avec la salle  
13h00 : Pause déjeuner  
14h00 : Ateliers 1, 2 et 3  
15h30 : Pause  
15h45 : Ateliers 4, 5, et 6  
17h15 : Synthèse en plénière

L'après-midi est organisée en ateliers dans lesquels les participantes sont invitées à se répartir. Des thèmes complémentaires pourront être proposés le matin.

## Contenu prévisionnel des ateliers :

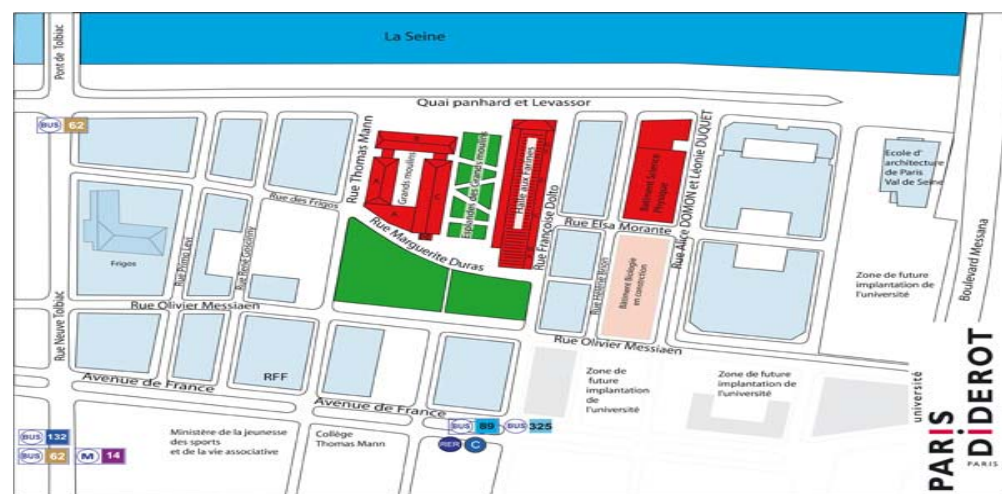
- Financements et coordination des équipes et réseaux de recherches :** comment agir pour que l'analyse des rapports de sexe/genre soit prise en compte systématiquement et de manière rigoureuse dans le financement de la recherche ? Quelles actions envisager aux niveaux national et européen ? Comment agir en ce sens auprès des instances de financement de la recherche ?
- Formation des enseignant-e-s et développement des enseignements sur le genre :** Quelles mesures mettre en place pour que les savoirs sur les inégalités de genre et les bonnes pratiques favorisant un traitement égal des garçons et des filles soient mieux diffusés tant auprès des élèves et des enseignants dans le secondaire que des étudiant-e-s de l'enseignement supérieur ? Comment articuler ces efforts entre les différents niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) ? Comment les diffuser dans le domaine de la formation continue et de la validation des acquis d'expérience ?
- Diffusion nationale et internationale des études féministes francophones :** Comment soutenir et promouvoir la diffusion des savoirs sur le genre ? Quelles solutions les revues et éditions peuvent-elles imaginer pour faire face aux enjeux et aux coûts de traduction, de mise en ligne, de recensement dans les bases de données internationales ? Comment les revues sur le genre sont-elles classées dans les classements internationaux ? Quelle est la place des éditions dans l'évaluation de la recherche ?

- Mutualisation des ressources en ligne sur le genre :** de multiples ressources en ligne existent déjà, mais elles sont disparates. Comment les regrouper et constituer un annuaire des chercheur-e-s, des associations et laboratoires de recherche, recensement des enseignements sur le genre, séminaires, colloques, bibliothèques, publications ?
- Programme d'action publique :** Quelle perspective se donner en matière de développement de l'approche intégrée du genre dans l'action publique, nationale et territoriale, tant dans la gestion des ressources humaines que dans les domaines de compétences des régions (par exemple la création de l'Institut Emilie du Châtelet par la région Ile-de-France), des villes (par exemple l'Observatoire de l'égalité de la ville de Paris), des départements (par exemple l'Observatoire des violences du département de la Seine Saint-Denis).
- Lutte contre les discriminations et les violences dans le monde académique :** Le monde académique (enseignement supérieur et recherche) est traversé par des rapports de pouvoir qui peuvent laisser la place à des comportements tels que le harcèlement sexuel ou d'autres formes de violences, ainsi qu'à des pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes. Quels sont les dispositifs de prévention et de sanction de ces pratiques ? Sont-ils suffisants ? Comment les améliorer ?

## Un projet de livre blanc :

Les groupes de travail constitués dans le cadre des ateliers auront pour objectif dans les mois suivants de rédiger des propositions d'action et des recommandations politiques pour servir à l'élaboration d'un livre blanc des études féministes.

## Lieu :



Université Paris Diderot-Paris 7 - Halle aux Farines, Amphi 4C  
10 - 16 rue Française Dolto, Paris 13<sup>ème</sup> - Métro Bibliothèque F. Mitterrand, bus 62, 64, 89

## Bulletin d'adhésion à l'ANEF :

L'adhésion à l'ANEF est valable pour une année civile. Elle inclut l'abonnement à deux bulletins électroniques, à un bulletin papier annuel et permet de figurer dans la base de données de l'annuaire en ligne.

Nom\* : \_\_\_\_\_

Prénom\* : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville\* : \_\_\_\_\_

Pays\* : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Courriel\* : \_\_\_\_\_

\* éléments obligatoires

### Indiquez le type d'adhésion choisi :

- 10 euros (étudiantes déjà adhérentes d'EFiGiES) - bulletin électronique seulement
- 15 euros (étudiantes, sur justificatif)
- 30 euros (revenus inférieurs à 1 500 euros)
- 45 euros (revenus supérieurs à 1 500 euros)

Merci d'envoyer ce bulletin d'adhésion et votre chèque à l'adresse suivante :

**ANEF**

34, rue du Professeur Martin  
31500 Toulouse (France)

## Les statuts de l'Association Nationale des Etudes Féministes

**ARTICLE 1** - Il est fondé entre les adhérentes aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 18 août 1901, ayant pour titre : « Association nationale des études féministes » (ANEF). Son siège social est fixé à Toulouse : 34 rue du Professeur Martin - 31500 Toulouse. Il pourra être transféré sur simple décision du bureau.

**ARTICLE 2** - L'association se propose d'être un lieu de réflexion, d'échanges et de confrontations. Elle se donne comme but principal la promotion des études et recherches féministes, sur les femmes et sur les rapports de sexe et de genre, notamment par :

- l'enseignement, la formation, la création et la recherche, dans et hors institution ;
- la diffusion et la valorisation de ces recherches et de ces problématiques au moyen de publications, colloques, séminaires, rencontres, annuaires... etc.
- la création d'enseignements féministes à tous les niveaux d'enseignements
- la création de postes, d'équipes et de programmes de recherche dans les organismes publics, parapublics et privés d'enseignement, de formation et de recherches.

Ces buts seront réalisés par toutes actions nécessaires, y compris l'action concertée auprès des pouvoirs publics, régionaux, nationaux et internationaux.

L'association se donne également pour buts :

- la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres et la lutte contre les discriminations sexistes ;
- le maintien et le développement de relations d'échanges, de respect mutuel et de solidarité entre ses membres ;
- le développement de liaisons avec les associations et les groupes nationaux ou étrangers, la participation aux réseaux européens et internationaux d'études féministes.

**ARTICLE 3** - Peuvent devenir membres de l'association les femmes, sans distinction de nationalité, qui sont en accord avec les buts de l'association, et s'engagent à travailler à leur réalisation. Les demandes d'adhésion sont adressées au conseil d'administration.

L'association admet également, à titre d'associés, des groupes des institutions, et les individus qui soutiennent ses objectifs. La qualité de membre se perd par démission, non-paiement de la cotisation ou tout autre motif prévu au règlement intérieur.

**ARTICLE 4** - Les ressources de l'association comprennent : le montant des cotisations, les dons, legs et subventions accordées pour le fonctionnement et la réalisation des buts de l'association dans les limites fixées par la loi.

**ARTICLE 5** - L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration. L'ordre du jour est indiqué sur les convocation. La présidence est assurée par un membre du conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration, soit à son initiative, soit à la demande transmise au conseil d'administration du cinquième des membres.

**ARTICLE 6** - L'assemblée générale est l'instance souveraine. Elle définit les orientations. Le conseil d'administration est élu pour 2 ans par l'assemblée générale des membres à jour de leur cotisation et dans un souci de représentativité des régions conformément au règlement intérieur. Il désigne en son sein chaque année un bureau formé au moins d'une présidente, une secrétaire, une trésorière, et suscite la mise en place de commissions responsables devant lui. Toutes les décisions du conseil sont prises de façon collégiale.

**ARTICLE 7** - Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Il est destiné à préciser les statuts et à fixer les divers points non prévus par ceux-ci notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

**ARTICLE 8** - La révision des présents statuts ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'une proposition présentée à l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, soit par un cinquième des membres inscrits. Le vote ne pourra avoir lieu qu'à une prochaine assemblée générale qui sera convoquée sur cet ordre du jour. La décision est prise à la majorité des membres inscrits.

**ARTICLE 9** - La dissolution de l'association est prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale convoquée sur cet ordre du jour et représentant la majorité absolue des membres inscrits. Une ou plusieurs liquidatrices sont nommées par cet assemblée et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.